

COMMISSION THEMATIQUE

« Aménagement du territoire et Solidarités »

Réunion du 10 Septembre 2021



Compte rendu / Relevé des échanges

Introduction Jacques ESPITALIER, Président de la commission :

- Tour de "table" des présents et des participants en distanciel ; absence des élus régionaux excusée dans l'attente des désignations.
- Première réunion de la commission depuis la rénovation des instances de l'AGORA
- Le champ d'action de la commission couvre les thématiques de l'**Aménagement du territoire** et des **Solidarités**. La priorité de cette commission est donc d'une part, de suivre la mise en œuvre du **volet Eau du SRADDET** et d'autre part, de faire émerger des actions concrètes en matière de **solidarité régionale**.
- Présentation de l'ordre du jour.

Point n°1 : Présentation du projet de feuille de route de la mission d'animation sur l'eau

Cf. diaporama.

- Rappels :

Le 9 juillet 2018, la Région a obtenu par décret ministériel, suite à sa demande et par délégation de l'Etat, une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques . Pour la mettre en œuvre, la Région s'appuie sur ses propres compétences en aménagement du territoire, développement économique et préservation de la biodiversité mais également sur les outils et instances existants déjà tels que la Charte régionale de l'eau et l'AGORA.

Pour définir collectivement une feuille de route de cette mission d'animation et de concertation, une tournée de la Charte régionale de l'eau a été organisée en 2019 qui s'est concrétisée par 8 réunions territoriales. Les éléments apportés lors de ces ateliers ont été structurés et sont présentés aux membres des commissions thématiques.

- Echanges :

NB : le relevé des échanges de ce premier point à l'ordre du jour est commun aux trois compte-rendus de manière à retracer l'ensemble des échanges et des apports ayant eu lieu au sein des trois commissions.

Thème Connaissance

Sur l'objectif d'amélioration de la connaissance sur l'impact des changements climatiques :

- S'appuyer sur l'étude réalisée par la Maison régionale de l'eau et la Tour du Valat en 2017 sur la caractérisation de la vulnérabilité des milieux aquatiques et humides de la région aux changements climatiques ;
- Fort besoin de prospective et de projections sur la baisse du niveau des ressources en région ;
- La proposition de mener une étude sur la vulnérabilité des territoires de la région formulée dans la motion de l'AGORA sur le projet de SDAGE 2022-2027 nécessitera la mise en place d'un groupe de travail technique en amont, pour la rédaction du cahier des charges. L'Agence de l'Eau approuve cette démarche préparatoire et y participera.

Sur le sujet des données sur l'eau :

- Beaucoup d'outils existent déjà ; le besoin est donc de mettre les données analysées à disposition du grand public ;
- Besoin d'échanges techniques sur le sujet des eaux souterraines mais également sur les volets de la gouvernance des aquifères ;
- Besoin d'échanges avec la Région Occitanie sur le sujet des eaux souterraines ;
- S'appuyer sur l'application « Sentinelles de la Nature » de France Nature Environnement comme vecteur d'information citoyenne ;

Thème Ressource en eau et Biodiversité aquatique

- La question du contrôle des prélèvements dans les milieux aquatiques (notamment dans les cours d'eau à faible débit) est abordée : il est rappelé qu'un cadre légal précis existe (autorisations et contrôles par les services de l'Etat) et qu'un important accompagnement des préleveurs est également en place depuis de nombreuses années, ce qui permet la mise en œuvre de solutions de substitution à certains prélèvements dans les cours d'eau. Il existe cependant encore des marges de progression. Le retard dans la mise en place des SAGE notamment sur les territoires en déséquilibre quantitatif (exemple de la Siagne) est déploré ;
- La pérennisation des financements demeure un enjeu essentiel ;
- Sur la question du tourisme éco-responsable :
 - o Si les économies d'eau sont un sujet majeur à faire valoir dans le secteur touristique, la préservation de la biodiversité en est également, notamment en termes de gestion de la sur-fréquentation et de piétinement des milieux aquatiques et humides → la session 2021 de l'Université du Réseau régional des espaces naturels (RREN) traitera de cet enjeu.
 - o l'Interparcs Tourisme a travaillé l'an dernier sur le sujet des économies d'eau et la mise en place de solutions à destination des opérateurs touristiques. Les actions doivent se poursuivre en 2022.
 - o Aqua-Valley apporte un point d'information sur le projet WATSAVEREUSE (Interreg SUDOE) en cours au niveau de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (Baléares, Catalogne, Occitanie) dans la perspective des économies d'eau, du recyclage et de la réutilisation d'eau dans l'industrie du tourisme. Un webinaire

de lancement est prévu le 30 septembre prochain ; des questionnaires ont été élaborés à destination des touristes, des établissements touristiques, des collectivités territoriales et des acteurs économiques ; sur les 3 régions, un recensement des campagnes de sensibilisation a également été réalisé.

Thème Innovation

- La Chambre régionale d'agriculture fait état d'actions en cours dans le domaine de la recherche et développement sur les techniques alternatives à l'irrigation ou techniques d'optimisation (évocation de l'appel à projets national sur les références en matière de techniques alternatives à l'irrigation) ;
- Il est également précisé que le CRIIAM a intégré le groupe de préfiguration du Pôle de compétence régional au service des gestionnaires de canaux ;
- Les objectifs présentés à ce jour sur ce thème de l'innovation sont très centrés sur l'irrigation. La question est posée d'intégrer d'autres domaines dans lesquels l'innovation se développe : l'alimentation en eau potable, l'intelligence artificielle au service de la modélisation des aquifères, les systèmes de drainage des terres spécifiques à la Camargue, la phyto-épuration, etc.

Sur le sujet du développement de la filière économique Eau en région

- L'ARFPPMA demande si, comme pour le SRADDET, un temps de travail et une motion de l'AGORA sont prévus sur le SRDEII → le calendrier d'élaboration du SRDEII doit être vérifié

Thème Agriculture

- Vis-à-vis de Prohydra, l'intérêt de faire vivre la base de données et le tableau des projets est souligné.
- Sur le sujet du maintien et de l'entretien du patrimoine hydraulique :
 - o Ces thèmes n'ont pas été oubliés dans le cadre du programme Prohydra mais des arbitrages ont dû être pris et ont orienté la priorisation des interventions financières sur d'autres types de travaux.
 - o Le financement de l'entretien et la réhabilitation du patrimoine hydraulique (dont l'enjeu pour répondre aux impacts du changement climatique n'est pas ignoré) est à revoir et la profession agricole aurait tout intérêt à s'organiser pour trouver de nouvelles sources de financement.
 - o FNE propose de chercher des fonds sur le 1^{er} pilier de la PAC pour le petit patrimoine hydraulique.
- Sur les ouvrages modernisés, la recherche de sobriété et d'efficacité énergétique est aujourd'hui un enjeu très important → aller chercher des innovations (utilisation du solaire par exemple)
- Si le prochain règlement européen n'est pas encore stabilisé et ne fixe pas de pourcentage d'économies d'eau minimal, celles-ci restent bien le point d'entrée pour prétendre à des financements FEADER. L'ensemble des Régions françaises devront s'entendre sur ce point des économies d'eau dans le cadre de la finalisation du Plan stratégique national (PSN).

- Une révision des cadres d'intervention des aides régionales est envisagée de manière à tenir compte du futur PSN et des analyses juridiques menées dans le cadre de ProHydra.
- Le SMAVD informe de la mise en place de commissions de travail au sein de l'EPTB Durance. Le devenir du patrimoine hydraulique et sa maintenance est un des sujets qui sera traité par la commission « Eau et usages » dont la première réunion a eu lieu au mois de mai dernier.
- Rappel du travail en cours par la Chambre régionale d'agriculture pour l'identification sous forme cartographique, des surfaces irrigables et irriguées, en apportant des éléments de connaissance sur les aires d'influence des canaux d'irrigation et des forages. Ce projet a été déposé dans le cadre des appels à projets FEADER. France Nature Environnement se propose de participer au groupe de travail ;
- Information sur un partenariat avec la faculté de Nice pour travailler sur le cadastre des parcelles irriguées ; intérêt de la recherche appliquée (passerelles à développer entre recherche et gestion) ;
- Information sur le lancement par l'Etat du Varenne agricole « Eau et changement climatique » dont l'objectif est l'établissement d'une feuille de route commune et opérationnelle pour l'adaptation et la protection de notre agriculture aux défis du changement climatique. Les contributions des territoires sont les bienvenues → dans ce cadre, la Commission Innovation et Patrimoine hydraulique pourrait proposer une motion de l'AGORA à remettre à l'Etat pour alimenter les travaux du Varenne et faire connaître et faire valoir les sujets sur lesquels la commission travaille.

Thème Aménagement du territoire

De manière générale :

- Poursuivre la valorisation du guide de France Nature Environnement sur la prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT)

Sur l'enjeu de la prise en compte des eaux souterraines :

- Ce sujet est d'autant plus pregnant en milieu littoral du fait des intrusions salines dans les aquifères ;

Sur le sujet de la désimperméabilisation :

- L'Agence de l'Eau rappelle qu'au-delà de ses appels à projets, son 11^{ème} programme ouvre droit à des aides classiques sur le sujet de la désimperméabilisation ;

Thème Gouvernance

Sur l'objectif d'animation de réseaux partenariaux :

- Au niveau des territoires de SAGE de la région, des bassins sont interconnectés par les eaux superficielles ou souterraines, et ceci génère un besoin d'échanges techniques « inter-SAGE » au niveau régional quand les échanges au niveau du bassin Rhône-Méditerranée sont plus institutionnels et supra régionaux;

Point n°2 : Appel à projets « Restaurer le cycle naturel de l'eau pour une ville perméable et résiliente »

Cf. diaporama.

- Rappels :

Par déclinaison du SDAGE, le SRADDET encourage la résilience des territoires face aux risques et au changement climatique, la mise en œuvre d'actions visant à préserver la ressource en eau et à limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement notamment par la végétalisation de l'espace urbain. Dans les zones urbanisées (notamment dans les régions méditerranéennes sévèrement touchées par le changement climatique), de nombreux facteurs provoquent le dérèglement du cycle naturel de l'eau (imperméabilisation des sols, bâti minéral, etc.) et conduisent à une réduction des services écosystémiques rendus par les espaces végétalisés, les milieux aquatiques et humides.

Ainsi, la Région propose l'élaboration d'un appel à projets en faveur de la restauration du cycle naturel de l'eau en milieu urbain afin de soutenir des opérations s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature luttant ainsi contre l'imperméabilisation des sols et le ruissellement et protégeant la qualité et la quantité des ressources en eaux.

- Echanges :

Il est précisé que le budget prévisionnel qui sera affecté à cet appel à projets n'est pas encore fixé. L'Agence de l'eau confirme l'intérêt de la thématique de cet appel à projet.

L'information et la sensibilisation de la population sur le type de travaux qui seront soutenus par cet appel à projets est essentielle pour une bonne appropriation. Il est précisé que la contribution des riverains et des usagers au projet fait partie des éléments de notation dans le cadre de la sélection des projets.

Aqua-Valley précise que l'élaboration de cet appel à projet concorde avec une actualité sur le sujet des eaux pluviales et apporte le point d'information suivant : le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire travaille actuellement à l'élaboration d'une feuille de route nationale sur la gestion intégrée des eaux pluviales, sur la base des recommandations issues du rapport du CGEDD publié en avril 2018 « Gestion des eaux pluviales : 10 ans pour relever le défi » : <http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.xsp?id=Cgpc-CGEOUV00247914>

- Axe 1 : améliorer les connaissances pour mieux gérer les eaux pluviales
- Axe 2 : renforcer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire
- Axe 3 : faciliter l'exercice de police du maire et de l'eau pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie
- Axe 4 : mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent

Point n°3 : Retour d'expérience : Convention-cadre entre le Parc naturel régional du Verdon et la Société du canal de Provence : « Solidaires pour le Verdon »

Cf. diaporama.

- Rappels :

Depuis très longtemps, le Verdon a été solidaire avec la basse Provence, à travers des transferts d'eau via les infrastructures de la Société du Canal de Provence, contribuant ainsi au développement économique et démographique de la région.

Près de 220 millions de mètres-cubes d'eau, provenant très majoritairement du Verdon, sont délivrés chaque année sur le territoire provençal à de nombreuses collectivités de taille importante. Or, les collectivités du bassin versant du Verdon sont de petites collectivités, avec peu de moyens. Il était donc important que la notion de solidarité aval - amont, des usagers de l'eau vers les gestionnaires de la ressource, se mette en œuvre en retour.

Le Parc naturel régional du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, et porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a donc conclu avec la SCP une première convention de partenariat en 2008. Cette convention, renouvelée 2 fois, permet à la SCP d'apporter des moyens financiers et humains pour la gestion durable de l'eau du Verdon.

- Echanges :

La présentation de la convention entre le PNR du Verdon et la SCP n'appelle pas de remarque. Monsieur ESPITALIER insiste sur l'impact extrêmement positif pour le territoire des investissements que cette convention permet.

Point n°4 : Prise en compte de l'enjeu de la préservation du foncier irrigué dans différentes démarches

Cf. diaporama.

- Objectif :

Informers les membres sur les actions mises en œuvre en déclinaison de la règle n°49a du SRADDET qui vise la protection du foncier agricole équipé à l'irrigation.

- Echanges :

La qualité et la plus-value de l'étude Prohydra 2028 est rappelée.

France Nature Environnement souligne le besoin de partage des données sur l'hydraulique agricole.

S'agissant des conventions de partenariat pour la préservation du foncier irrigué entre les gestionnaires de canaux et les collectivités, en réponse à la question d'une modulation des exigences sur les territoires ruraux ou péri-urbain, il est précisé les éléments suivants :

- il n'y a pas de convention-type ni d'exigences spécifiques selon la typologie du territoire ;
- un note a été rédigée par les services de la Région afin de préciser les attendus en termes d'engagement des deux parties. Il n'en demeure pas moins que le contenu

précis de ces conventions pourront dépendre pour chaque territoire, du contexte politique et relationnel, des caractéristiques du réseau et des opportunités.

Conclusion

Monsieur ESPITALIER remercie les participants pour leur présence et leurs apports sur les différents points à l'ordre du jour. Il informe des prochaines étapes du calendrier de la fin d'année 2021 :

- Octobre : envoi des compte-rendus des commissions puis du projet de feuille de route ;
- Novembre - Décembre : temps de consultation des membres de l'AGORA sur le projet de feuille de route : les membres sont invités dans un premier temps à faire des retours par écrit ;
- 16 novembre : 6^{ème} Journée régionale sur les eaux souterraines en partenariat avec l'Agence de l'Eau sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon (Roumoules);
- 1^{er} décembre (matin) : 2^{ème} Forum régional de l'eau à l'Arena du Pays d'Aix (dans le cadre de l'évènement CYCL'Eau Provence Alpes Méditerranée qui se tiendra les 1^{er} et le 2 décembre) ;
- Proposition d'une AGORA plénière au 1^{er} trimestre 2022 pour validation de la feuille de route.